

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 13 DECEMBRE 2021**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2021-06-02bis — VŒUX ET MOTIONS (9.4) - MOTION RELATIVE AU PROJET D'INSTALLATION D'UNE UNITE DE METHANISATION SUR LA COMMUNE DE MANONCOURT-EN-WOEVRE**

**DATE DE CONVOCATION : 06 DECEMBRE 2021**

**DATE DE PUBLICATION : 16 DECEMBRE 2021**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	<b>FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, STAROSSE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, Vincent PREVOT (ayant la suppléance de SEGALT J-F), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de HARMAND A.), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER A-H.), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal (ayant la procuration de HENNEBERT Ph.), LEMOY Odile (ayant la suppléance de DOHR H.), DEPAILLAT Bernard, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION F.), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT T.), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN G.), , DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS F.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (départ après la 2021-06-34), LE PLOUFF Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET L.), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima (ayant la procuration de ERDEM O.), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE M. à compter de la 2021-06-35), LALEEVE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	<b>POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, HARMAND Alde, RIVET Lionel, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, ERDEM Olivier,</b>
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	<b>Du début à la 2021_06_34 : 7 avis de procuration. De la 2021_06_35 à la fin : 8 avis de procuration.</b>
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	<b>6 avis de suppléance.</b>
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	<b>COLIN Xavier</b>
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	<b>Du début à la 2021_06_34 : 62 PRESENTS. De la 2021_06_35 à la fin : 61 PRESENTS.</b>
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	<b>69 VOTANTS.</b>

A l'époque pionnière en matière de gestion des déchets ménagers, Terres Toulaises s'est engagée à l'échelle des deux derniers mandats sur la mise en œuvre de politiques publiques de plus en plus respectueuses de l'environnement. Accompagnée dans cette démarche par un ingénieur mutualisé à l'échelle du Pays Terres de Lorraine, Terres Toulaises finalise la rédaction d'un Plan Climat Air-Energie-Territorial ambitieux sur de nombreuses thématiques : énergies renouvelables, forêt, mobilité, habitat ...

Les problématiques liées à une transition environnementale et énergétique vertueuse ont par conséquent une résonance particulière sur ce territoire.

Au cours des dernières années, plusieurs unités de méthanisation, portées par des entrepreneurs privés issus du monde agricole, se sont développées sur le territoire. Au départ, le principe de la méthanisation qui repose sur la valorisation d'effluents d'élevage est écologiquement vertueux. Il participe en outre à l'offre de production d'énergie verte, au plus proche des territoires.

Pour réduire la production d'énergies à partir de ressources non durables, la production d'énergie verte est en effet encouragée par Terres Toulaises dans le cadre du plan climat, **dès lors que la transition énergétique est une transition écologique.**

Concernant la production d'énergie issue des unités de méthanisation, nous observons et déplorons l'insuffisance passée d'encadrement législatif de cette production d'énergie. Cette errance réglementaire a conduit à la création d'unités de méthanisation dont le modèle économique et le processus de production sont plus avantageux quand ils consistent à accaparer des ressources qui servaient auparavant à l'agriculture vivrière ou à l'élevage.

Si le cadre législatif s'est progressivement et récemment renforcé, il nous semble encore largement déficient et continue à interroger les élus locaux qui partagent les écueils suivants :

- La multiplication des unités de méthanisation, toujours plus grosses, sur des périmètres restreints sans régulation quant à leur répartition et sur les quantités d'intrants prévus
- La dégradation de la qualité de la ressource en eau dont le lien avec les épandages des digestats (par ailleurs non contrôlés) nous apparaît fort
- Le détournement des surfaces agricoles vers des cultures dites intermédiaires, dont la culture du maïs
- L'augmentation des trafics par camions ou tracteurs sur des infrastructures routières souvent non adaptées et sources d'insécurité, de pollution, d'inquiétudes et d'intranquillité pour les riverains de ces installations
- Si la création des unités de méthanisation est encadrée par des règles liées aux autorisations au titre des installations classées toujours plus complexes, longues et coûteuses pour les porteurs de projets, l'absence d'un contrôle fort en aval sur les intrants laisse le champ libre aux investisseurs d'alimenter leurs unités au gré des cours et des qualités méthanogènes des ressources. Sur ce point, le maïs reste la valeur sûre en termes de rentabilité pour ceux qui le produisent (les agriculteurs) et ceux qui l'utilisent (les méthaniseurs).

Aussi, à l'occasion de la consultation publique pour l'unité de méthanisation METHAWOEVRE, nous tenons à réaffirmer l'inquiétude des élus de Terres Toulaises sur les effets induits par ces implantations pour le territoire et leurs habitants.

Les élus de la collectivité sont attentifs au développement de ces infrastructures, qui, quand elles sont concertées avec les pouvoirs publics, notamment les communes et les intercommunalités d'implantation, peuvent entrer dans une spirale plus vertueuse pour tous.

Les élus locaux ne pourront cependant pas faire évoluer favorablement cette spirale seuls, sans un cadre normatif qui prenne en compte les carences évoquées ci avant.

Vu l'avis du bureau communautaire du 9 décembre 2021,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, Messieurs FONTANA, TAILLY et Madame PIERSON (ayant la procuration de M. HENNEBERT) s'abstenant, décide :**

- **D'Adopter la motion présentée ci-dessus ;**
- **D'Affirmer son soutien à la production de biogaz lorsque celle-ci est faite de manière raisonnée et respectueuse de l'environnement,**
- **De Soutenir les communes du territoire communautaire fortement impactées par ce projet,**
- **D'Alerter les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur les dangers environnementaux liés aux épandages de digestats,**
- **D'Autoriser Monsieur le Président à engager toute démarche ou signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette motion.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX